



e-foot

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE DE PARIS ILE-DE-FRANCE

Informations Générales et Fiches Pratiques

[Page 2](#) :

- Coupes de Paris Seniors et Jeunes - Tirages des 1/4 et 1/2 finales
- Coupe de Paris Inter-Dom - Tirages des 1/4 et 1/2 finales

[Page 3](#) :

- Permanence téléphonique

[Page 4](#) :

- Dispositif Global de Prévention - Matches sensibles

- Le Référent Prévention Sécurité

[Page 5 et 6](#) :

- La mise à jour des membres du club : rappel
- Les Modifications structurelles du club : rappel de la procédure

[Page 7](#) :

- Tournois : la procédure d'homologation
- Tournois à l'étranger : Informations pratiques avant le départ

[Page 8](#) :

Division d'Honneur :



Pas de relâche pour Bobigny et les Ulis

Actualités

[Page 9](#) :

- Division d'Honneur (matches en retard)

Procès-Verbaux

[Pages 10 à 16](#) :

- DG. et Suivi des C. - Section Compétitions du Dimanche

[Pages 17 à 20](#) :

- DG. et Suivi des C. - Football Entreprise et Critérium

[Pages 21 à 24](#) :

- Section Football Féminin

[Pages 25 à 28](#) :

- Commission Régionale Futsal

[Page 29](#) :

- C. R. Outre-Mer

[Pages 30](#) :

- C. R. Football Loisir et Bariani

[Pages 31 à 36](#) :

- C. R. des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

[Pages 37 à 38](#) :

- C. R. des Terrains et Installations Sportives

[Page 39](#) :

- C. R. de Gestion et de Formation des Délégués



COUPES DE PARIS I.D.F. SENIORS ET JEUNES (garçons) **TIRAGES AU SORT DES 1/4 ET 1/2 FINALES OUVERTS AU PUBLIC**

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales des Coupes de Paris I.D.F. SENIORS et JEUNES auront lieu le :

Mardi 21 mars 2017 à 18h00
au siège de la L.P.I.F.F. – 05 place de Valois 75001 PARIS

Au programme :

- ◆ *Tirage au sort des 1/4 et 1/2 Finales pour les catégories :*

- SENIORS
- U19
- U17
- U16
- U15

Les représentants(es) des clubs qualifiés sont invités(es) à assister à ce tirage au sort qui est ouvert au public.

COUPE DE PARIS IDF – INTER DOM – « Challenge Marcelin Rilos » **TIRAGES AU SORT DES 1/4 ET 1/2 FINALES**

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales de la Coupe de PARIS IDF INTER DOM « Challenge Marcelin Rilos » seront effectués le :

Mercredi 22 mars 2017 à 19h00
A la Boutique Ile de La Réunion
Le Département de La Réunion
21, rue du Renard 75004 PARIS

Les représentants(es) des clubs qualifiés sont invités(es) à assister à ces tirages au sort (Entrée sur invitation uniquement).



PERMANENCE TELEPHONIQUE WEEK-END

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur de la Ligue a mis en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.), *étant précisé que ce dispositif n'a toutefois pas vocation à donner des renseignements réglementaires sur : comment poser une réserve ? Dans tel ou tel cas, le joueur a-t-il le droit de prendre part à la rencontre ? etc. Dans ces derniers cas, il appartient aux clubs de prendre connaissance du ou des Règlements concernés.*
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.).

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la commission Régionale de Prévention, Médiation et Education (CRPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par la Ligue.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

Les 18 et 19 mars 2017

Personne d'astreinte :

Gilbert MATHIEU
06.17.47.21.11



Dispositif Global de Prévention Organisation des matches sensibles

Dans le cadre de sa politique régionale de prévention, la Ligue de Paris Ile-de-France a mis en place un dispositif d'accompagnement des clubs, "le Dispositif Global de Prévention", qui comprend, entre autre, un procédé d'encadrement des matches sensibles. Ainsi, pour chaque rencontre que vous aurez identifiée comme sensible, vous devrez faire une demande d'encadrement et d'aide auprès de la Ligue en utilisant le **dossier type** 15 jours avant la date du match.

Chaque demande sera étudiée par la Commission Régionale de Prévention Médiation Education (cette Commission étant chargée du suivi et de la gestion du Dispositif Global de Prévention) qui invitera systématiquement, pour chaque demande, les représentants des deux clubs participant à la rencontre.

Le Référent Prévention Sécurité

EN AMONT DU MATCH

- * Lister les matches du club à domicile
- * Prendre contact avec son homologue du club visiteur
- * Mettre en place un Dispositif Global de Prévention en cas de match classé sensible :
 - Organiser une réunion avec les éducateurs et les dirigeants du club
 - Contacts téléphoniques avec les forces de l'ordre, la Mairie...

LE JOUR DU MATCH

AVANT LA RENCONTRE

- * Vérifier l'affichage des divers documents (règlement intérieur, secours, médecin de garde ...)
- * Visiter les installations (vestiaires des arbitres et du club adverse)
- * S'assurer de la présence à proximité d'un défibrillateur avec facilité d'accès
- * Accueillir les officiels et l'équipe visiteuse
- * Briefing d'avant match avec les 2 délégués de club (le délégué officiel si présent) et l'arbitre pour :
 - Faire un point sur la rencontre
 - Présenter le dispositif de sécurité
 - Aborder son placement pendant la rencontre (jamais sur le banc)
 - Evoquer les mesures à prendre en cas d'incidents
- * Assurer la sécurisation du couloir des vestiaires

PENDANT LA RENCONTRE

- * Veiller au comportement des spectateurs pendant la rencontre

APRES LA RENCONTRE

- * Sécuriser l'accès aux vestiaires (ne pas laisser entrer le public)
- * Contrôler l'état des vestiaires
- * Débriefing d'après match (Dirigeants, Arbitres, Référent adverse, Président, force de l'ordre, délégué)
- * Assurer le départ des officiels et de l'équipe visiteuse

La mise à jour des membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., **chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District** intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, **le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements** intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

Les Modifications structurelles du club : rappel de la procédure

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2016/2017, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. :

Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion

Avant le 1er mai

- Projet définitif de la fusion

Avant le 1er juillet

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B
- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.
- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce " mouvement club " permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association

Informations Générales

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires :

- Récépissé préfectoral de changement de titre
- Statuts de l'association

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente.

Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution / Démission

La dissolution entraîne la disparition du club (« perte » de l'affiliation au sein de la F.F.F.).

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant la reprise d'activité

*Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter Karine Tradotti Zalewski (01.42.44.12.14.) ou Michaël Maury
(01.42.44.11.98.).*

Tournois : la procédure d'homologation

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., le club organisateur doit formuler, au moins 1 mois avant, au District ou à la Ligue (pour les clubs dont l'équipe 1ère évolue au niveau régional), une demande d'autorisation et d'homologation pour son Tournoi ou Challenge.

Cette demande doit être accompagnée de :

- le Règlement de l'épreuve précisant notamment le nombre d'équipes, le système de l'épreuve, le mode de classement, la durée des rencontres, etc.

Pour faciliter vos démarches, retrouvez [le formulaire d'homologation de tournoi](#).

- la liste des équipes participantes.

Nous attirons votre attention sur les points suivants qui ont occasionné ces dernières saisons un refus d'homologation du Tournoi prononcé par la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations :

- l'absence d'informations quant à la valeur du trophée attribué au vainqueur de l'épreuve,

- une durée totale des rencontres par journée de compétition contraire à la réglementation en vigueur,

Sur ce dernier point, il est rappelé que la durée totale des rencontres par journée de compétition ne doit pas dépasser la durée réglementaire correspondant à la catégorie des participants, étant précisé que seuls les joueurs Seniors peuvent disputer une prolongation de 30 minutes maximum (soit 120 minutes maximum par journée),

- l'absence d'identification précise des moyens de secours et de sécurité mis en place lors du tournoi.

Rappels :

- l'établissement d'une feuille de match est obligatoire,

- les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour les équipes en présence ; En cas d'exception à cette règle, les joueurs n'appartenant pas aux clubs doivent être licenciés à la LPIFF et avoir obtenu l'accord de leur club.

Tournois à l'étranger : Informations pratiques avant le départ

Conformément aux dispositions de l'article 179 des Règlements Généraux de la F.F.F., le club désirant participer à une manifestation sportive (match amical ou tournoi) sur le sol d'une autre Fédération, doit en demander l'autorisation expresse, 10 jours au moins avant le départ, à la F.F.F. (s'il évolue en compétition nationale) ou à sa Ligue Régionale (s'il évolue en compétition régionale ou départementale).

Il est par ailleurs rappelé que :

1. Les garanties incluses dans la licence assurance sont acquises :

. Sans limitation de durée, en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, en Andorre et à Monaco ;

. Dès lors que la durée totale du voyage ou du séjour n'excède pas 1 an, **dans tous les autres pays du monde, notamment dans les pays de l'Union Européenne.**

2. Le contrat d'assurance souscrit par la Ligue au bénéfice de ses clubs et licenciés prévoit une **garantie d'assistance rapatriement** (octroyée par M.A.I.F. Assistance) ; [cliquez ICI](#) pour prendre connaissance des conditions et modalités de cette garantie.

Un Conseil : lors de vos déplacements (en province ou à l'étranger), n'oubliez pas de vous munir du numéro de téléphone de M.A.I.F. Assistance pour l'Assistance Rapatriement :

. Si vous êtes en France : 05 49 34 88 27 (appel gratuit depuis un poste fixe)

. Si vous êtes à l'étranger : 00 33 5 49 34 88 27

L'Arbitre, c'est sacré



L'Arbitre
c'est
Sacré



Sans arbitre
pas de règle,
Sans règle
pas de jeu !

RESPECTEZ-VOUS !

**RESPECTEZ L'ARBITRE
et ses décisions**

Vous avez un avis sur l'arbitrage ?
Devenez arbitre ! Encouragez votre
équipe dans la dignité et le respect.





DIVISION D'HONNEUR (matches en retard)

Les Ulis et Bobigny en plein marathon



Classement :

1. Versailles (57 pts / - 1m)
2. Les Mureaux (55 pts)
3. Les Gobelins (51 pts / - 1m)
4. Blanc-Mesnil (47 pts)
5. Le Mée (45 pts)
6. Racing (40 pts / - 2m)
7. Les Ulis (38 pts / - 4m)
8. PSG (38 pts / - 1m)
9. Bobigny (37 pts / - 4m)
10. Les Lilas (37 pts / - 1m)
11. Garenne C. (37 pts)
12. Issy (33 pts / - 2m)
13. Evry (29 pts / - 2m)
14. Montreuil (28 pts / - 2m)

Seulement trois rencontres au programme ce week-end avec des équipes comme les Ulis ou Bobigny qui vont tenter de lancer leur course contre-la-montre par une victoire. Heureux en Coupe de Paris mercredi, le Racing et Montreuil seront aussi de la partie.

Initialement, le temps était venu de se reposer un peu ce week-end pour la majorité des équipes de Division d'Honneur. Un trou dans un calendrier chargé qui voit les matches s'enchaîner à une allure harassante pour les organismes et les esprits. Mais avec les nombreux reports qui ont touché l'élite cet hiver, certains concurrents seront sur le pont samedi et dimanche pour combler - en partie - leur déficit en termes de planning. Premiers concernés par cette programmation imprévue, **les Ulis** (7e) et **Bobigny** (9e) démarrent un véritable marathon où il faudra livrer un match de Championnat toutes les semaines pour combler son retard. Le parcours du combattant démarre sur la pelouse d'**Evry** (13e) pour les coé-

quipiers de Yann Beauregard qui, malgré tout, ont encore leur mot à dire dans la course à la montée. En dépit de ce faux rythme installé au fil des semaines, le club de l'Essonne reste pleinement concentré sur ses objectifs, en témoigne le match nul probant arraché face au leader **Versailles** (1er). Pour Evry, chaque point compte en vue de ce maintien si important. Du côté des hommes de Stéphane Boulila, le son de cloche est identique avec pas moins de quatre rencontres en retard. De retour à la maison, Bobigny s'attend à une partie compliquée face à un **PSG** (8e) corrigé à l'aller. Relancés depuis la semaine passée avec un premier succès en DH en 2017, les locaux doivent enchaîner pour espérer quitter la seconde partie de tableau. Une bonne opportunité aussi de se rassurer au stade Delaune après quatre mois de disette. Pour le **Racing-Colombes** (6e) et **Montreuil** (14e), opposés dimanche, l'accent sera forcément mis sur la récupération. Sur les terrains en cours de semaine, les

deux équipes sortent à peine d'une qualification en quarts de finale de la Coupe de Paris. Pierre Douala et les siens reviennent en cette période printanière tout comme la lanterne rouge du Championnat qui enchaîne, à son rythme, les bonnes performances pour maintenir l'espoir d'un héroïque sauvetage. Continuer d'y croire, c'est tout ce que recherche ces équipes possédant encore quelques jokers dans leur jeu. A trois mois du verdict, il est temps de jouer cartes sur table...

Programme des matches en retard de Division d'Honneur :

Samedi 18 mars (17h)
AC Bobigny / PSG (C)

Samedi 18 mars (18h)
Evry FC / CO Ulis

Dimanche 12 mars (15h)
Racing / RSC Montreuil



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

PROCÈS-VERBAL n°31

Réunion du : **mardi 14 mars 2017**

Animateur : M. CAUCHIE

Présents: MM. CARALP – DUPRE – GROISELLE – LAQUERRIERE – LALUYAUX – MORIN – TROTE – VAN BRUSSEL

Excusé : M. BOUILLON

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS - COUPE DE PARIS – I.D.F.

TIRAGE AU SORT DES 1/4 ET 1/2 FINALES

La Section rappelle que le tirage des 1/4 et 1/2 Finales de la Coupe de Paris IDF aura lieu le **Mardi 21 Mars 2017 à 18h00** à l'amphithéâtre de la Ligue.

Les équipes qualifiées sont invitées à assister à ce tirage.

Les 1/4 de finales se dérouleront le dimanche 16 avril 2017.

19225329 : GRIGNY US / MONTREUIL RSC du 15/03/2017

Reprise du dossier.

La Section,

Après lecture des courriels de GRIGNY US et de MONTREUIL RSC,

Après avoir pris connaissance des explications données par les deux clubs,

Considérant que le club de GRIGNY US a tout mis en œuvre auprès de sa mairie, pour permettre à la rencontre de se jouer le 15 mars 2017, comme initialement prévu,

Considérant que la date du match en objet a toujours été maintenue au 15 mars 2017 à l'agenda des clubs sur le site internet et sur FOOTCLUBS,

Par ces motifs,

. maintient cette rencontre à la date initiale du 15/03/2017.

SENIORS - CHAMPIONNAT

F.M.I.

18421444 : ST MAUR MASC VAG / VITRY CA du 12/03/2017 (PH/B)

18421443 : COURCOURONNES FC / BONNEUIL SUR MARNE CSM du 12/03/2017 (PH/B)

La Section,

Constatant la non utilisation de la feuille de match informatisée lors de ces rencontres,

. demande aux clubs concernés de bien vouloir fournir impérativement des explications à la Section, au plus tard pour la réunion du Mardi 21 Mars 2017.

18419962 : BOBIGNY AF / LES MUREAUX OFC du 02/04/2017 (DH)

18419938 : BOBIGNY AF / RACING COLOMBES 92 du 28/01/2017 remis le 09/04/2017 (DH)

18419950 : BOBIGNY AF / MONTREUIL RSC du 11/02/2017 remis le 16/04/2017 (DH)

Courriel de BOBIGNY AF demandant à jouer sur le terrain H. WALLON à BOBIGNY.

La Section autorise le club de BOBIGNY AF., à utiliser ce terrain pour ces matches, conformément à l'article 39.1 du R.S.G. de la LPIFF. Elle précise que ce terrain ne disposant pas d'un éclairage classé, les matches sont fixés le Dimanche à 15h00.

Par ailleurs, elle demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

18419923 : BOBIGNY AF / PARIS ST GERMAIN FC du 18/03/2017 (DH)

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS, Cette rencontre aura lieu le Samedi 18 Mars 2017 à **17h00**, sur les installations du stade Auguste De-laune à BOBIGNY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

18419973 : MONTREUIL RSC / GOBELINS FC du 26/03/2017 (DH)

Demande de changement d'horaire et de date de MONTREUIL RSC via FOOTCLUBS.

En raison de l'utilisation du terrain à 15h00 par une autre équipe, le MONTREUIL RSC demande à jouer cette rencontre le **Samedi 25 Mars 2017 à 19h00**, sur les installations du stade ROBERT LEGROS 1 à MONTREUIL.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit des GOBELINS FC devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

18420888 : LINAS MONTLHERY ESA / ADAMOIS OL du 19/03/2017 (DSR/B)

Demande de changement de terrain de LINAS MONTLHERY ESA via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 19 Mars 2017 à 15h00, sur les installations du stade COSOM 1 à LINAS.

Accord de la Section.

18422302 : COURBEVOIE SPORTS / GOUSSAINVILLE FC du 26 mars 2017 (PH/C)

RAPPEL

La Section demande au club de Courbevoie Sports de fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, **un terrain neutre de niveau 5 minimum situé en dehors de la ville de Courbevoie, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 24 mars 2017 à 12h00.**

SENIORS – ARRETES MUNICIPAUX du 12 mars 2017

La Section prend note des arrêtés municipaux de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour les rencontres ci-dessous:

18420884 : NEAUPHLE PONT. 1 c.VILLEMOMBLE SPORTS 1 DSR B du 12-mars-17

Cette rencontre est remise au 09 avril 2017

18421313 : LOGNES US 1 c. PALAISEAU US 1 PH A du 12-mars-17

Cette rencontre est remise au 02 avril 2017

18421183 : CHATOU AS 1 c. MONTRouGE FC 92 1 DHR B du 12-mars-17

Cette rencontre est remise au 02 avril 2017

U19 - CHAMPIONNAT

18424153 : LINAS MONTLHERY ESA 1 / CHAMPI- GNY FC 94 1 du 19/03/2017 (DHR/A)

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 19 MARS 2017 à 13h00, sur les installations du **Stade COSOM**, situées rue Carcassonne, 91310 LINAS MONTLHERY.

Accord de la Section.

18424543 : MARLY LA VILLE ES 1 / AULNAYSISSENE ESP. 1 du 12/03/2017 (DHR/D)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La **Section** souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé de MARLY LA VILLE ES.

U19 – ARRETE MUNICIPAL du Dimanche 12 Mars 2017

La **Section** prend note de l'arrêté municipal de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour la rencontre ci-dessous :

1842428	TRAPPES	c	MELUN	DH	B	d	12-
0	ES 1	.	FC 1	R	u		mars-
							17

Cette rencontre est remise au Dimanche 02 Avril 2017

U17 - CHAMPIONNAT

18426177 : RED STAR FC / VILLEMOMBLE SPORTS du 19/03/2017 (DSR/B)

Courriel du RED STAR FC.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à 12h30, sur les installations du stade Bauer à ST OUEN.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VILLEMOMBLE SPORTS devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

18426180 : DRANCY JA / VILLEJUIF US du 19/03/2017 (DSR/B)

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à 12h30, sur les installations du stade Maurice Baquet à DRANCY.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18426249 : ARGENTEUIL RFC / PLAISIR FO du 20/11/2016 (DHR/A)

Dossier en retour du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du 23/02/2017.

La Section prend note.

18426308 : LIVRY GARGAN FC / PLAISIR FO du 19/03/2017 (DHR/A)

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à 13h00, sur les installations du stade Alfred Marcel Vincent (2) à LIVRY GARGAN.

Accord de la Section.

18426309 : TORCY VAL MAUBUEE US / MANTOIS 78 FC du 19/03/2017 (DHR/A)

Courriel de TORCY VAL MAUBUEE US.

Cette rencontre se déroulera le **Samedi 18 Mars 2017 à 18h00**, sur les installations du Complexe Sportif du Fremoy (2) à TORCY.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de MANTOIS FC 78 devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

18426315 : PLAISIR FO / ARGENTEUIL RFC (2) du 26/03/2017 (DHR/A)

Courrier d'ARGENTEUIL RFC demandant l'inversion de la rencontre en raison du forfait du club de PLAISIR FO lors du match aller.

En application de l'art 23.8 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Section **inverse** la rencontre citée en référence qui devient

18426315 : ARGENTEUIL RFC / PLAISIR FO du 26/03/2017 (DHR/A)

Inversion.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 26 Mars 2017 à 12h00, sur les installations du stade Jean Jau-

rès situées avenue Jean Jacques Rousseau 95100 ARGENTEUIL.

Accord de la Section.

18426443 : ST LEU FC 95 / MACCABI PARIS UJA du 19/03/2017 (DHR/B)

Courriel de ST LEU FC 95.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à 13h00, sur les installations du Complexe Sportif Jean Moulin à ST LEU LA FORET.

Accord de la Section.

18426576 : PAYS FONTAINEBLEAU RC / RED STAR FC du 19/03/2017 (DHR/C)

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à 13h00, sur les installations du stade Philippe Mahut (2) à FONTAINEBLEAU.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18426577 : LE BOURGET FC / LIEUSAIN FOOT- BALL AS du 19/03/2017 (DHR/C)

Courriel du BOURGET FC demandant à jouer cette rencontre à 15h00, refus de l'équipe visiteuse, **la Section maintient la rencontre le Dimanche 19 Mars 2017 à 13h00, sur les installations du Complexe Sportif Lucien Legrand au BOURGET.**

U 17 ARRETE MUNICIPAL DU 12 MARS 2017

La Section prend note de l'arrêté municipal de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour la rencontre ci-dessous :

18426171 SENART MOISSY / NANTERRE ES du 12/03/2017 (DSR/B)

La Section remet la rencontre au 02 Avril 2017.

U17 - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

184261 66	NANTERRE ES 1	c .	VILLEJUIF US 1	D S B d R u	05- mars- 17
184261 68	BOBIGNY ACADEMIE 1	c .	GARGES GO- NESSE FCM 1	D S B d R u	05- mars- 17



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

U15 - CHAMPIONNAT

18432212 : RACING COLOMBES 92 / JOINVILLE RC du 05/11/2017 (DH/A)

Dossier en retour du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du 23/02/2017.

La Section prend note.

18432535 : PALAISEAU US / IVRY US du 29/04/2017 (DSR/B)

Courriel de PALAISEAU US.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 29 Avril 2017 à 14h00, sur les installations du stade Georges Collet (3) Rue George Sand à PALAISEAU.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit d'IVRY US devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

18432706 : VINCENNES CO / SENART MOISSY du 25/03/2017 (DHR/A)

Courriel de VINCENNES CO.

Vu le motif invoqué, cette rencontre se déroulera le Samedi 25 Mars 2017 à **17h00**, sur les installations du stade Léo Lagrange (2) Route de la Pyramide 75012 PARIS.

Accord de la Section.

18432796 : MELUN FC / TORCY VAL MAUBUEE US du 25/03/2017 (DHR/C)

Courriel de MELUN FC demandant le report de la rencontre.

Vu le motif invoqué, **la Section fixe cette rencontre à jouer le Samedi 1^{er} Avril 2017 à 14h00, sur les installations du Stade Paul Fischer à MELUN.**

18432799 : SAVIGNY LE TEMPLE FC / CHOISY LE ROI AS du 25/03/2017 (DHR/C)

Courrier de SAVIGNY LE TEMPLE FC.

Cette rencontre se déroulera le Samedi 25 Mars 2017 à 14h00, sur les installations du Stade Omnisports Jean Bouin à SAVIGNY LE TEMPLE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de CHOISY LE ROI AS devant parvenir au Départe-

ment des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

U15 - FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1^{er} Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

184322 46	CRETEIL LU- SITANOS US 1	c .	VILLEJUIF US 1	DH	A	d u	04- mars- 17
184325 16	UJA MACCABI PARIS 1	c .	ISSY LES MX FC 1	DS	B	d u	04- mars- 17

U16 - CHAMPIONNAT

18431998 : TORCY VAL MAUBUEE US / BOULOGNE BILLANCOURT AC du 02/04/2017 (Poule A)

Demande de changement de date de BOULOGNE BILLANCOURT AC via FOOTCLUBS.

La Section ne peut donner son accord car les deux clubs sont engagés en Coupe de Paris Idf U16 IDF à la nouvelle date proposée du 16 Avril 2017.

La Coupe étant prioritaire sur le Championnat, la Section maintient cette rencontre au 02 Avril 2017.

18432010: TORCY VAL MAUBUEE US / PARIS ST GERMAIN FC du 19/03/2017 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de TORCY VAL MAUBUEE US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 19 Mars 2017 à 15h00**, sur les installations du Complexe Sportif du Fremoy 2 à TORCY.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18432013 : ST OUEN L'AUMONE AS / JEANNE D'ARC DRANCY du 19/03/2017 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de ST OUEN L'AUMONE AS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 19 Mars 2017 à 13h00**, sur les installations du Parc des Sports et Loisirs n°2 à ST OUEN L'AUMONE.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

18432018 : JEANNE D'ARC DRANCY / MONTRouGE FC 92 du 26/03/2017 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de JEANNE D'ARC DRANCY via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Dimanche 26 Mars 2017 à 12h30**, sur les installations du stade Maurice Baquet à DRANCY.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de MONTRouGE FC 92 devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

18432088 : VILLEJUIF US / MONTFERMEIL FC du 27/11/2017 (Poule B)

Dossier en retour de la Commission Régionale d'Appel du 08 Mars 2017.

La Section prend note et donne match à rejouer le 02 Avril 2017.

18432133 : AUBERVILLIERS JEUNES / UJA MACCABI PARIS du 05/03/2017 (Poule B)

Lecture de la feuille de match,

La Section enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de l'UJA MACCABI PARIS.

18432144 : VILLEJUIF US / BRETIGNY FOOT CS du 19/03/2017 (Poule B)

Demande changement de terrain de VILLEJUIF US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 Mars 2017 à 13h00, sur les installations du stade **Gabriel THIBault** à **VILLEJUIF**.

Accord de la Section.

U16 – ARRETE MUNICIPAL du Dimanche 12 Mars 2017

La Section prend note de l'arrêté municipal de fermeture du terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour la rencontre ci-dessous :

18432139 : PALAISEAU U.S / VILLEJUIF U.S du 12/03/2017 (Poule B)

La Section reporte cette rencontre au 07 Mai 2017

U16 - MATCHES REMIS AU 02 AVRIL 2017

18432146 : PAYS FONTAINEBLEAU RC / PALAISEAU US (Poule B)

18432015 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / CRETEIL LUSITANOS US 16 (Poule A)

U16 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2ème et dernier Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 21 MARS 2017, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

De plus, la **Section** demande à l'arbitre de la rencontre un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.

18432 128	UJA MAC- CABI PARIS 16	c	PAYS FONTAI- NEBLEAU RC 16	B d u	26- févr- 17
--------------	------------------------------	---	-------------------------------	----------	--------------------

U14 – CHAMPIONNAT

18432972 : CENTRE FORMATION FOOT PARIS / EVRY FC du 18/03/2017 (Poule A)

Demande de changement d'horaire du CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 18 Mars 2017 à 14h00**, sur les installations du stade de la Plaine des Saules 2 à ORLY.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18432974 : PARIS FC / MONTRouGE FC 92 du 18/03/2017 (Poule A)

Demande de changement d'horaire du PARIS F.C via FOOTCLUBS

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 18 mars 2017 à 14h00**, sur les installations du stade DEJERINE 2 à PARIS 20^{ème}

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18433060 : PARIS ST GERMAIN FC / CRETEIL LUSITANOS US du 18/03/2017 (Poule B)

Demande de changement d'horaire du PARIS ST GERMAIN FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Samedi 18 Mars à 13h00**, sur les installations du Stade Georges Lefèvre à ST GERMAIN EN LAYE.



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de CRETEIL LUSITANOS US devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

U14 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

18432 967	MONT- FERMEIL FC 14	c	AUBERVIL- LIERS JEUNES 14	A d u	04- mars- 17
--------------	---------------------------	---	---------------------------------	----------	--------------------

C.D.M. - CHAMPIONNAT

Courriel de CARRIERES SUR SEINE US

La Section prend note.

18433316 : PORTO LA PORTUGAISE 5 / OSNY FC 5 du 12/03/2017 (DHR/A)

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

la Section enregistre le 1^{er} forfait non avisé d'OSNY FC.
PORTO LA PORTUGAISE : 4 pts – 5 buts
OSNY FC : 0 pt – 0 but.

18433353 : ESPERANCE PARIS 19^{ème} / CERGY PONTOISE FC du 28/05/2017 (DHR/A)

Courriel de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème}.

Changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 28 Mai 2017 à 9h30, sur les installations du Parc des Sports Interdépartemental de BOBIGNY (Terrain en herbe n°3) à BOBIGNY.

Accord de la Section.

18433663 : OLYMPIQUE GENNEVILLOIS / USM MALAKOFF du 27/11/2016 (PH/B)

Dossier en retour du Comité d'Appel Chargée des Affaires Courantes en date du 23/02/2017.

La Section prend note.

18433715 : NANTERRE ES 5 / OLYMPIQUE GENNEVILLOIS 5 du 19/03/2017 (PH/B)

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS.
Cette rencontre aura lieu le Dimanche 19 Mars 2017 à 9h15, sur les installations du stade Gabriel Péri à NAN-TERRE.

Accord de la Section.

18433843 : MORANGIS CHILLY FC 5 / VALLEE 78 FC 5 du 12/03/2017 (PH/C)

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Courriel de VALLEE 78 FC du 11/03/2017 à 18h26 (hors délai),

La Section enregistre le 1^{er} forfait non avisé de VALLEE 78 FC

MORANGIS CHILLY FC : 4 pts – 5 buts

VALLEE 78 FC : 0 pt – 0 but.

C.D.M – ARRETES MUNICIPAUX du 12/03/2017

La Section prend note des arrêtés municipaux de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour les rencontres ci-dessous:

18433582 : BEYNES FC 5 / ELANCOURT du 12/03/2017 (PH/D)

La Section reporte cette rencontre au 02 Avril 2017.

18433846 : PAYS DE BIERES 5 / FC CHAPELLE RABAIS 5 du 12/03/2017 (PH/C)

La Section reporte cette rencontre au 09 Avril 2017.

C.D.M. - TERRAIN IMPRATICABLE du 05/03/2017

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, faisant suite au terrain déclaré impraticable pour le match non joué :

18433 840	CHAPELLE RABELAIS SC 5	c	SOISY SUR SEINE AS 5	P C H u	05- mars- 17
--------------	------------------------------	---	-------------------------	------------	--------------------

La Section reporte cette rencontre au 02 Avril 2017.

C.D.M. - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

18433 703	NAN- TERRE ES 5	c	MONTSOULT BAILLET US 5	P H	B u	d u	05- mars- 17
--------------	-----------------------	---	---------------------------	--------	--------	--------	--------------------

ANCIENS – CHAMPIONNAT

Courriel de l'AMICALE DE CLICHY VETERANS du 08/03/2017 (ANCIENS - DHR/A)

La Section prend note.

18441069 : ELECTRICITE PARIS / CLICHOIS UF du 19/03/2017 (DHR/A)

Courriel d'ELECTRICITE DE PARIS et attestation de la Mairie de St OUEN informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Section reporte cette rencontre au 02 Avril 2017.

18441224 : ESPERANCE PARIS 19ème / TREMBLAY EN FRANCE FC du 21/05/2017 (DHR/B)

Courriel de l'ESPERANCE PARIS 19 informant de la fermeture du terrain n°1 du Stade LADOUMEGUE du 15 Mai jusqu'à fin Septembre 2017.

Changement de terrain.

La rencontre se déroulera le Dimanche 21 Mai 2017 à 09h30, **sur les installations du Parc des Sports Interdépartemental (terrain synthétique n°1) de BOBIGNY.**

Accord de la Section.

18441728 : VILLEJUIF US / NANTERRE JSC du 19/03/2017 (PH/D)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

La rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à **09h00**, sur les installations du Stade Karl Marx à VILLEJUIF.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.

18441461 : COSMO ERMONT TAVERNY / MONTI- GNY LE BRETONNEUX AS du 19/03/2017 (PH/B)

Demande de changement de terrain de COSMO ERMONT TAVERNY via FOOTCLUBS.

La rencontre se déroulera le Dimanche 19 Mars 2017 à 09h30, **sur les installations au Complexe Sportif Jean BOUIN 2 à TAVERNY.**

Accord de la Section.

ANCIENS – ARRETES MUNICIPAUX du 12 Mars 2017

La Section prend note des arrêtés municipaux de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour les rencontres ci-dessous :

18441587 : LOING FCI / SAVIGNY LE TEMPLE FC du 12/03/2017 (PH/C)

La Section reporte cette rencontre au Dimanche 16 Avril 2017.

18441588 : PROVINS FC / VERT LE GRAND FC du 12/03/2017 (PH/C)

La Section reporte cette rencontre au Dimanche 09 Avril 2017.

ANCIENS - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

18440 920	BRY FC 11	c	GOUSSAIN- VILLE FC 11	D H	d u	05- mars- 17
18441 584	UJA MACCA- BI PARIS 11	c	COURCOU- RONNES FC 11	P H	C u	05- mars- 17



**D.G. et Suivi des Compétitions -
Section Compétitions Football
Entreprise et Critérium**

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du : **Mardi 14 mars 2017**

Animateur : **M. LE DREFF.**

Présents : **Mrs JEAN -LAGOUTTE- MORNET -
PAREUX - SANTOS**

Excusés : **Mr LAMBERT - MATHIEU (CD) -
OLIVEAU**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FOOTBALL ENTREPRISE

SAMEDI APRES MIDI

DH

**MATCH N°18504725 METRO FOOT 2 / ORANGE IS-
SY 2 du 01/04/2017**

Courrier d'ORANGE ISSY.

Cette rencontre se jouera le samedi 15 avril 2017 à 13h15.

Accord des deux clubs.

Accord de la Section sous réserve des résultats de la COUPE DE PARIS IDF. JEAN RESTLE du 18/03/2017.

DHR /A

**MATCH N°18526843 SKILL AND SERVICE 2/ HOPI-
TAL POINCARE 2 du 11/03/2017**

Courrier de SKILL AND SERVICE informant de l'impraticabilité de leur terrain.

Cette rencontre est remise à une date ultérieure.

**MATCH N°18526643 ELYSEE PARIS 1 / SKILL AND
SERVICE 1 du 04/03/2017**

Courrier d'ELYSEE.

La section programme cette rencontre au samedi 13/05/2017 à l'horaire habituel.

Accord des deux clubs.

Accord de la section.

DHR/B

**MATCH N°18526939 SCPO ESCRP 2 / AIR FRANCE
PARIS 2 du 11/03/2017.**

**MATCH N°18526759 SCPO ESCRP 1 / AIR FRANCE
PARIS 1 du 11/03/2017**

Terrain impraticable.

Ces rencontres sont remises à une date ultérieure.

PH/A

**MATCH N°18809683 METRO FOOT 3 / EPSIDIS
2000 du 11/03/2017**

Terrain impraticable.

Cette rencontre est remise à une date ultérieure.

MATCHES REMIS AU SAMEDI 08 AVRIL 2017

A jouer aux horaires habituels.

DHR/A

**MATCH N°18526704 PTT CERGY 1 / ELM LEBLANC
1 du 03/12/2017**

**MATCH N°18526884 PTT CERGY 2 / ELM LEBLANC
2 du 03/12/2017**

**MATCH N°18526647 PEUGEOT POISSY 1 / GA-
ZIERS PARIS 1 du 04/03/2017**

**MATCH N°18526825 HOPITAL R. POINCARE 2 / AE-
ROPORT CDG 2 du 04/03/2017**

DHR/B

**MATCH N°18526737 AIR FRANCE PARIS 1 / APSAP
MONDOR 1 du 04/03/2017**

**MATCH N°18526917 AIR FRANCE PARIS 2 / APSAP
MONDOR 2 du 04/03/2017**



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions Football Entreprise et Critérium

MATCH N°18526733 RECTORAT PARIS 1 / TAURUS FC1 du 04/03/2017

MATCH N°18526913 RECTORAT PARIS 2 / TAURUS FC2 du 04/03/2017

PH/A

MATCH N°18809683 METRO FOOT 3 / EPSIDIS 2000 du 11/03/2017

COUPE DE PARIS IDF. JEAN RESTLE

MATCH N°19313887 COMMUNAUX MAISONS AL- FORT 1 / METRO RER LA 1 du 18/03/2017

Courrier des COMMUNAUX MAISON ALFORT.
Confirmation de l'heure du coup d'envoi à 16h00 au lieu
de 17h30.
Accord de la Section.

MATCH N°19313891 GAZIERS PARIS 1 / HOPITAL POINCARE 1 du 18/03/2017

Courrier de GAZIERS PARIS.
L'accès au stade NELSON MANDELA, suite au match
de rugby au Stade de France, se fera à pied, la rue
Francis de Pressenssé étant fermé à la circulation.
Pris note.

COUPE DE PARIS IDF. MATHIEU

MATCH N°19314616 CLUB 92 CMCAS / SKILL AND SERVICE 2 du 18/03/2017

Courrier de CLUB 92 CMCAS.
La Section ne peut accéder à votre demande de
changement de date et d'inversion de match.
Les compétitions de ligue sont prioritaires sur les
matches de coupes départementales.
La Section transmet une copie de la décision au District
des Hauts de Seine pour suite à donner.

MATCH N°19314572 EXPOGRAPH 2 / HOPITAL R. POINCARE 2 du 18/03/2017

Courrier d'EXPOGRAPH VANVES.

Cette rencontre est inversée et se jouera sur les instal-
lations d'HOPITAL POINCARE – Stade Yves du Manoir
1 S.I.V.U - Vaucresson - à 14h30.

Accord des deux clubs.
Accord de la Section.

MATCH N°19314571 EIFFAGE CONSTRUCTION / APSAP MONDOR 1 du 18/03/2017

Courriers des 2 clubs demandant l'inversion de la ren-
contre.

Ce match se jouera à 14h30 sur les installations
d'APSAP MONDOR – Parc des Sports – Plaine nord
CHOISY LE ROI. (Terrain synthétique).

Accord des deux clubs.
Accord de la Section.

MATCH N° 19314618 PTT CERGY 2 / CHI POISSY 2 du 18/03/2017

Courrier de PTT CERGY 2.
Cette rencontre se jouera à 14h30 au lieu de 13h45.
Accord de la Section.

FOOTBALL ENTREPRISE

SAMEDI MATIN

1^{ère} Série

18787832 METRO 93/B4 1 / ROSNY CSL 1 du 26/11/2016

Retour de la Commission Régionale d'Appel.

La Section donne match à rejouer avec trois arbitres
officiels et un délégué.

Ce match est à rejouer le samedi 15/04/2017 à 09H30

1^{ère} Série

18787862 METRO 93/B4 1 / FACTOFRANCE 1 du 11/03/2017

Courrier du club METRO 93/B4 du 10/03/2017 nous
informant d'un changement de terrain.

Match joué sur le terrain synthétique, pris note.

18787864 STERIA 1 / HEC PANATHENE 1 du 11/03/2017

Courrier du club STERIA du 09/03/2017, nous informant
de l'indisponibilité de leur terrain.

La section reporte ce match à une date ultérieure.



**D.G. et Suivi des Compétitions -
Section Compétitions Football
Entreprise et Critérium**

2^{ème} Série A

**18790244 HEC PANATHENE 2 / ORANGE F.ISSY 4
du 11/03/2017**

Courrier du club HEC PANATHENE du 10/03/2017.

La section reporte le match à une date ultérieure.

FORFAITS

2^{ème} Série A

**18790244 ING SPORT 1 / FINANCES AOC 1 du
11/03/2017**

Courrier du club FINANCES AOC du 10/03/2017 déclarant forfait avisé.

Troisième forfait du club FINANCES AOC le 11/03/2017.

1^{er} forfait le 17/09/2016.

2^e forfait le 04/03/2017.

3^e forfait le 11/03/2017.

Le club FINANCES AOC est déclaré Forfait général.

Tous les buts et points acquis pour ou contre cette équipe avant les trois dernières journées sont annulés.

2^{ème} Série B

**18790435 AS SALARIES BARBIER 1 / B.P.C.E AS 1
du 11/03/2017**

Courrier du club AS SALARIES BARBIER du 09/03/2017 déclarant forfait.

1^{er} forfait avisé.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1^{ère} Série

**18787858 FACTOFRANCE 1 / STERIA 1 du
04/03/2017**

1^{er} rappel.

2^{ème} Série B

**18790426 INSEE PARIS 1 / PWC FC 1 du
04/03/2017**

1^{er} rappel.

COUPE DE PARIS I.D.F CHALLENGE NMPP

**19305100 ING SPORTS 1 / FINANCES AOC 1 du
18/03/2017**

Ce match est annulé suite au forfait général du club FINANCES AOC.

Le club ING SPORTS est qualifié pour le prochain tour.

CRITERIUM

SAMEDI APRES MIDI

DH

**18504227 STE GENEVIEVE 8 / BRETONS DE PARIS
8 du 28/01/2017**

La Section reporte ce match au 01/04/2017.

DHR/ A

**18524731 EDHEC FC 8 / TROPICAL AC 8 du
6/05/2017**

Courriels des 2 clubs du 09/03/2017 et 15/03/2017 demandant à avancer la date du match.

Cette rencontre se déroulera le 08 avril 2017 à 17h. Stade de la plaine -75015- PARIS.

Accord des 2 clubs.

Accord de la section.

PH / A

**18809857 OPUS 8 / PARIS SPORTING CLUB 8 du
11/03/2017**

Fax d'OPUS 8 du 8/03/2017.

Match joué.

Pris note.

**18809896 OPUS 8 / REUNIONNAIS VAL D'ORGE du
18/02/2017**

Fax d'OPUS 8 du 9/03/2017.

Ce match se déroulera le 13/05/2017 à 13h au parc des sports interdépartemental n°5 –BOBIGNY-

Accord des deux clubs.

Accord de la Section.



Procès-Verbaux

D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétitions Football Entreprise et Critérium

PH/ B**18792276 ACHERES SOLEIL DES ILES 8 / PEROU
UNI FC 8 du 11/03/2017**

Match joué.

Pris note.

**18792277 CRAMPONS PARISIENS 8 / BAGNOLET
FC 8 du 11/03/2017**

Mail du club CRAMPONS PARISIENS reçu après la fermeture de la Ligue informant de son forfait pour ce match.

Lecture du rapport de l'arbitre et du courriel de BAGNOLET FC, les 2 équipes étaient absentes lors du coup d'envoi.

Match perdu par forfait pour les deux clubs.

1^{er} forfait non avisé pour l'équipe de BAGNOLET FC.2^{ème} forfait non avisé pour l'équipe des CRAMPONS PARISIENS (1^{er} forfait le 17/09/1016).**1892276 ACHERES SOLEIL DES ILES / PEROU UNI
F8 du 11/03/2017**

Fax du Soleil des Iles du 09/03/2017.

Pris note.

18792280 HIYEL 8 / AETOS L'AIGLE 8 du 11/03/2017

Fax d'AETOS L'AIGLE du 10/03/2017

2^{ème} forfait avisé d'AETOS L'AIGLE.**COUPE DE PARIS IDF. MOUMINOUX****19313870 ANTILLES GUYANNE COLOMBES 8 / AM-
ICALE ANTILLAISE du 93 8**

Courrier d'Antilles Guyane ASC du 13/03/2017, demandant un changement horaire.

Ce match se déroulera le samedi 18 mars 2017 à 16h00.

Accord de la Section.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES**DHR /A****18524701 PARIS ANTILLES FOOT FC 8 / KREOPOT
AS 8 du 4/03/2017**1^{ère} rappel.**PH/ B****18792262 BAGNOLET FC 8 / PITRAY OLIER PARIS 8
du 4/03/2017**1^{er} rappel.**18792264 AS A L'ARACHE 8 / CRAMPONS PARIS-
IENS 8 du 4/03/2017**1^{er} rappel.



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Football Féminin

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion restreinte du mardi 14 mars 2017

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHANGEMENTS HORAIRES

Les changements d'horaires Séniors, Jeunes et adultes à 7 parvenant après la réunion de la section doivent obligatoirement être accompagnés de l'accord du club adverse.

FORFAITS

Ø Championnat Adultes à 7

Poule B

19296037 ITTEVILLE AS / WISSOUS FC du 11/03/2017

Courriel d'ITTEVILLE AS.

Forfait avisé d'ITTEVILLE AS (1^{er} forfait).

WISSOUS FC: 4 points, 5 buts

ITTEVILLE AS : 0 point, 0 but

Ø Championnat U19F à 7

Poule A

Courriel de l'ASF LE PERREUX

La Section prend note du forfait général de son équipe pour la phase 2.

Ø Championnat U16F à 11

Poule B

19296315 FFA 77 / ISSY FF du 11/03/2017

Courriel d'ISSY FF.

Forfait avisé d'ISSY FF (1^{er} forfait).

FFA 77: 4 points, 5 buts

ISSY FF: 0 point, 0 but

Poule E

19296401 OSNY FC / FRANCONVILLE FC du 11/03/2017

Courriel de FC FRANCONVILLE.

Forfait avisé de FC FRANCONVILLE (1^{er} forfait).

OSNY FC: 4 points, 5 buts

FC FRANCONVILLE: 0 point, 0 but

Poule F

19296428 FC GOBELINS / FC VAL D'EUROPE du 11/03/2017

Lecture de la feuille de match.

Forfait non avisé du FC VAL D'EUROPE (1^{er} forfait).

FC GOBELINS : 4 points, 5 buts

FC VAL D'EUROPE : 0 point, 0 but

MATCHS NON JOUES

Les matchs ci-dessous sont remis au 01/04/2017.

La Section précise que les clubs ont la possibilité de jouer en semaine, avant la date fixée après accord.

Ø Championnat adultes à 7

Poule A

19295995 AS VEXIN / ANTILLAIS PARIS 19 du 11/03/2017

La section,

Suite à la réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations,

Reporte ce match au 01/04/2017.

Ø Championnat U19F à 11

Poule B

19296262 FC MONTROUGE / US AVONNAISE du 11/03/2017

Match non joué.

Ce match est remis à une date ultérieure.

Ø Championnat U19F à 7

Poule A

19296728 FC MANTOIS / NEUILLY SUR MARNE SFC du 04/03/2017

La section,

A la lecture de la feuille de match,

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler du fait de l'impraticabilité du terrain le jour du match,

Reporte ce match au 01/04/2017.



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Football Féminin

Poule B

**19296773 RC ARPAJONNAIS / PARIS FC du
11/03/2017**

La section,

Suite à la réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations,

Reporte ce match au 01/04/2017.

Ø **Championnat U16F à 11**

Poule A

**19296284 VAIRES ENT. ET COMP. US / PARIS ST
GERMAIN FC du 04/03/2017**

La section,

Après lecture de la feuille de match indiquant que la rencontre a été interrompue à la mi-temps du fait de l'impraticabilité du terrain,

Donne match à **rejouer** au 01/04/2017.

Poule B

**19296311 COM BAGNEUX FEM. / FFA 77 du
04/03/2017**

La section,

A la lecture de la feuille de match,

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler du fait de l'impraticabilité du terrain,

Reporte ce match au 01/04/2017.

Poule D

**19296370 FCF VAL D ORGE / FC MAISONS ALFORT
du 04/03/2017**

Reprise de dossier,

Suite à la réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations,

Reporte ce match au 01/04/2017.

CHANGEMENTS HORAIRES ET LIEUX

Ø **Championnat Seniors Féminines à 11**

DH

**18442538 SEIZIEME ES / JUVISY S/ O. FEMININ 2 du
15/04/2017**

La Section reste dans l'attente de l'accord de SEIZIEME ES pour décaler le match au 17/04/2017 à 16h00.

PH

Poule A

**18449923 CHOISY LE ROI AS / PARIS CA du
18/03/2017**

Demande via Footclubs de l'AS CHOISY LE ROI.

Cette rencontre se jouera au stade Jean Bouin, terrain N°2 (synthétique) à CHOISY LE ROI.

Accord de la section.

PL

Poule D

**19014778 ACADEMY 77 FF / UJA MACCABI PARIS
2 du 18/03/2017**

Ce match se jouera à 16h30.

Accord des deux clubs via Footclubs.

Accord de la section.

Poule E

**19014910 BAGNEUX COM FEMININ / SEIZIEME
ES 3 du 18/03/2017**

Ce match se jouera à 14h30.

Accord des deux clubs via Footclubs.

Accord de la section.

**19014914 PARIS 15 AC 2 / CSM CLAMART du
18/03/2017**

Ce match se jouera à 17h30.

Accord des deux clubs via Footclubs.

Accord de la section.

Ø **Championnat Adultes à 7**

Poule C

19296071 CA PARIS / FC BEYNES du 18/03/2017

Demande via Footclubs de CA PARIS.

Ce match se jouera à 17h00 (horaire se situant dans la plage horaire) au Stade Suzanne Lenglen à PARIS 15.

Accord de la section.

Poule D

**19296132 NOISY LE SEC OL. / US PARIS XI du
25/03/2017**

Courriel de NOISY LE SEC OL.

Ce match se jouera à 14h30 au Stade Paul Langevin à NOISY LE SEC.

Accord de la section.

D.G. et Suivi des Compétitions - Section Football Féminin

Ø Coupe de Paris Idf U19F

19266492 FCF JUVISY / VAUX LA ROCHETTE du 01/04/2017

Demande via Footclubs de FCF JUVISY.

Ce match se jouera à 14h30 (horaire se situant dans la plage horaire).

Accord de la section.

Ø Championnat U19F à 11

Poule B

19296258 FC EVRY / MONTROUGE du 18/03/2017

Courriel du FC EVRY.

Ce match se jouera à 15h (horaire se situant dans la plage horaire) au Stade Jean Louis Moulin à EVRY.

Accord de la section.

Ø Coupe de Paris Idf U16F

19266784 DRANCY JEANNE D'ARC / PARIS EST SOLITAIRE du 01/04/2017

Ce match se jouera à 17h00.

Accord des deux clubs via Footclubs.

Accord de la section.

Ø Championnat U16F à 11

Poule D

19296371 F.F.A 77 2 / TREMBLAY FC du 18/03/2017

La Section prend note que cette rencontre a été avancée au 11/03/2017 suite à l'accord des 2 clubs via Footclubs.

19296377 F.C.F. JUVISY ESSONNE 2 / MAISONS AL-FORT FC du 25/03/2017

Demande via Footclubs

Ce match se jouera à 16h00 (horaire se situant dans la plage horaire) à la Base de Loisirs de DRAVEIL.

Accord de la section.

Poule E

19296396 FC PARISIS / FC OSNY du 01/04/2017

Demande via Footclubs de FC OSNY pour avancer cette rencontre au 18/03/2017.

La Section ne peut pas avancer cette rencontre au 18/03/2017, le club de FC PARISIS disputant déjà une rencontre à cette date.

Ce match est donc maintenu au 01/04/2017.

La Section précise que cette rencontre peut être avancée en semaine après accord des 2 clubs.

Ø Championnat U16F à 7

Poule A

19296856 ARPAJONNAIS / ASOMBA du 01/04/2017

Demande via Footclubs de ASOMBA pour reporter cette rencontre à une date ultérieure.

La Section maintient la rencontre à la date initiale et précise que les clubs ont la possibilité de jouer en semaine avant la date fixée.

COURRIERS

Ø Championnat Séniors à 11

Poule B

19014542 FC VERSAILLES / VOISINS FC du 25/03/2017

Courriel de FC VOISINS demandant l'application de l'article 23.8 suite au forfait de l'équipe de VERSAILLES FC au match aller.

La Commission prend note et fait application de l'article 23.8 du RSG de la LPIFF :

« 23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné. »

Cette rencontre se déroulera le **Samedi 25/03/2017 à 17h30 au Parc des Sports du Grand Pré à VOISINS LE BRETONNEUX.**

Ø Rappels règlementaires :

Durée des matchs :

U19F à 11 : 2x45 minutes – ballon taille 5

U19F à 7 : 2x40minutes – ballon taille 5

U16F à 11 : 2x 40 minutes – ballon taille 5

U16F à 7 : 2x35 minutes – ballon taille 5

Adultes à 7 : 2x40 minutes – ballon taille 5



D.G. et Suivi des Compétitions - Section Football Féminin

La section rappelle que les règles appliquées pour le jeu à 7 sont celles du football à 11 à l'exception des coup-francs qui sont directs avec un mur à 6m.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} rappel

Ø Championnat séniors à 11

DHR

18449741 ISSY FF / AS MONTIGNY du 04/03/2017

Ø **Championnat Adultes à 7**

Poule A

19295989 CSM EAUBONNE / AS VEXIN du
04/03/2017

Ø Championnat U19F à 11

Poule B

19296255 VILLEMOMBLE / OTHIS CO du 04/03/2017

Ø **Championnat 16 ans à 11**

Poule C

19296342 FC ARGENTEUIL / RC SAINT DENIS du
04/03/2017

Ø **Championnat U16F à 7**

Poule B

19296882 VILLEMOMBLE SPORTS / ACBB du
04/03/2017

2^{ème} et dernier rappel :

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

Ø **Championnat Adultes à 7**

Poule C

19296074 MONTESSON US / VELIZY ASC du
25/02/2017

REPRISE DES DOSSIERS

Ø **Championnat Séniors à 11**

PL

Poule A

19014074 CA PARIS 2 / EPINAY AC du 04/03/2017

La Section,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre de la rencontre,

Considérant que la rencontre a démarré avec 10 minutes de retard,

Considérant que suite à ce retard, le match a du être arrêté à la 85^{ème} minute de jeu suite à l'arrivée des 2 équipes et de l'arbitre de la rencontre devant se dérouler sur le même terrain à l'issue de ce match,

Considérant que la rencontre n'a pas pu aller à son terme,

Par ces motifs,

Donne match à **rejouer** au 08/04/2017.

La Section transmet une copie de la décision à la CRA.



Commission Régionale Futsal

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion du : 13 Mars 2017

Présent(e)s : MME AUBERE – MM. DUPRE, SABANI

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 5 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

APPEL A CANDIDATURE POUR LA FINALE de la COUPE DE PARIS IDF 2016/2017

Dans le cadre de l'organisation par la LPIFF de la Finale de la COUPE DE PARIS IDF FUTSAL qui aura lieu sur la semaine 21 du 22 au 27 Mai 2017, la Commission demande aux clubs souhaitant accueillir cette manifestation de faire acte de candidature.

Les candidatures sont à adresser au Secrétariat du Département des Activités Sportives de la LPIFF pour le **25 Avril 2017 (dernier délai)**

La Commission Régionale Futsal est chargée, en collaboration avec la Direction Générale, le Secrétariat Général et le Département des Activités Sportives de la LPIFF, d'étudier chaque candidature.

COUPE DE PARIS 2016/2017 TROPHÉE R.FLOIRAC

Tirage au sort des ¼ et ½ Finales

Le Tirage au sort des ¼ et ½ Finales de la Coupe de Paris IdF Futsal aura lieu le **Lundi 27/03/2017** à 18h30 au siège de la Ligue de Paris IdF.

Les clubs qualifiés sont invités.

CHAMPIONNAT

Équipement des joueurs : le port des protège-tibias est obligatoire

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 16.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue,

dans toutes les compétitions et dans toutes les pratiques (Libre, Futsal, etc.), le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses et ce, afin d'assurer la sécurité des acteurs du jeu.

Il est par ailleurs précisé qu'en cas de non-respect de cette obligation, **le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de mettre en conformité.**

DATES A ETUDIER

INFORMATION :

Les rencontres ci-dessous ayant lieu un jour férié la Commission demande aux clubs recevants concernés de bien vouloir confirmer la disponibilité de leur gymnase à cette date.

∅ Pâques → le lundi 17/04/2017

Rencontres concernées

DH

18450310: SENGOL 77 (1) / PARIS SPORTING CLUB (2) du 17/04/2017.

DHR/A

18452397 : ISSY LES MOULINEAUX FC / LA COURNEUVE AS du 17/04/2017.

PH/B

18452129 : MONTMAGNY FOOT SALLE / DRANCY FUTSAL du 17/04/2017.

PH/C

18452218 : NEW TEAM 91 (2) / DIAMANT FUTSAL (2) du 17/04/2017.

Sans réponse pour la réunion du Lundi 27/03/2017, la Commission fixera une nouvelle date pour les rencontres concernées ci-dessus.

∅ Fête du travail → le lundi 01/05/2017

Rencontres concernées

DHR/A

18452403 : ISSY LES MOULINEAUX FC / GARGES DJIBSON ASC (2) du 1^{er} Mai 2017.

18452404 : AVICENNE FUTSAL / PARIS ACASA (2) du 1^{er} Mai 2017



Commission Régionale Futsal

PH/C

18452225 : SENGOL 77 (2) / MAISONS ALFORT FC
du 1^{er} Mai 2017

Sans réponse pour la réunion du Lundi 10/04/2017, la Commission fixera une nouvelle date pour les rencontres concernées ci-dessus.

DH

18450302 : LES ARTISTES / ACCES FC
du 25/03/2017.

Courriel d'ACCES FC.

Cette équipe étant toujours qualifiée en Coupe Nationale Futsal, la Commission remet la rencontre citée en référence au **Samedi 08/04/2017 (date butoir)** à la salle du COSOM à VILLEPINTE.

Toutefois avec l'accord écrit des deux clubs la Commission acceptera toutes dates antérieures au 08/04/2017.

DHR/A

18452392 : LA COURNEUVE AS / PARIS ACASA (2)
du 01/04/2017

Courriel de LA COURNEUVE AS.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à la demande du club et maintient la rencontre à la date initiale.

DHR/B

18452469: MYA FUTSAL / OR CLUB ASSO
du 08/03/2017

Courriel d'OR CLUB ASSO.

Vu le motif invoqué, la Commission remet le rencontre au **Mercredi 22/03/2017** au gymnase de La Nacelle - Rue de la Nacelle à CORBEIL ESSONNES.

18452471 : ETOILE MELUN FC / RUNGIS FUTSAL
du 11/03/2017

Courriel de la Mairie de MELUN indiquant l'indisponibilité du gymnase.

La Commission remet le rencontre au **Samedi 01/04/2017 à 19h45** au gymnase Les Capucins - Route de Voisenon à MELUN.

18452472 : KB FUTSAL (2) / SCA 2000 EVRY
du 18/03/2017

Courriel de KB FUSAL nous avisant qu'une rencontre de Championnat de D1 Futsal se déroule le samedi 18/03/2017 dans le même gymnase.

Les rencontres de niveau National étant prioritaires sur celles de niveau Régional, cette rencontre se déroulera le **Vendredi 17/03/2017 à 21h00 au gymnase Ducasse au KREMLIN BICETRE.**

Accord de la Commission.

PH/A

18452032 : HOUDANAISE REGION FC / LA TOILE
du 27/03/2017

Courriel de LA TOILE demandant l'application de l'article 23.8 suite au forfait de l'équipe d'HOUDANAISE REGION FC au match aller.

La Commission prend note et fait application de l'article 23.8 du RSG de la LPIFF :

« 23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné. »

Cette rencontre se déroulera le **Samedi 01/04/2017 à 20h30 au gymnase Les Coutures à MANTES LA VILLE.**

18452033 : NEUILLY FC 92 / LA COURNEUVE AS
du 01/04/2017

Courriel de LA COURNEUVE AS.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à la demande du club et maintient la rencontre à la date initiale.

PH/C

18452160 : DAMMARIE LES LYS FC / VILLEJUIF CI-TY FUTSAL
du 11/11/2016

En retour du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du Jeudi 23/02/2017, la Commission prend note.

18452195 : DIAMANT FUTSAL (2) / SENGOL 77 (2)
du 25/03/2017

Courriel de la Mairie de VERT LE PETIT et du club de DIAMANT FUTSAL nous avisant de l'indisponibilité du gymnase habituel à la date de la rencontre.



Commission Régionale Futsal

La Commission fixe le match ci-dessus au **Judi 23/03/2017 à 21h00 au gymnase Roger Bambuck à VERT LE PETIT.**

PH/D

18452310 : CROSNE FC / CRETEIL FUTSAL du 26/03/2017

Courriel de CROSNE FC.

La Commission ne peut pas répondre à votre demande et maintient la rencontre au 26/03/2017.

Elle précise au club les dispositions de l'article 151 des RG de la FFF :

« Participation à plus d'une rencontre :

1. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs...»

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2ème et dernier rappel

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant le score du match.

18452463: OR CLUB ASSO / PARIS XV FUTSAL du 24/02/2017 (DHR/B)

18452196: NEW TEAM 91 FUTSAL (2) / DAMMARIE LES LYS du 20/02/2017 (PH/C)

CRITERIUM FUTSAL FEMININ

Poule A

19311658 LE BARCA DE SAINT DENIS / GOUSSAINVILLE FC du 25/03/2017

Cette rencontre se jouera le samedi 08/04/2017 à 20H30 au Gymnase Irène Popard à SAINT DENIS.

Accord des 2 clubs via Footclubs.

Accord de la commission

Poule B

19311589 DRANCY FUTSAL / B2M FUTSAL du 18/03/2017

La Commission prend note du courriel de la Mairie de DRANCY.

La rencontre se déroulera à 14H00 (coup d'envoi) au Gymnase Joliot Curie, Avenue Jean Jaures 93700 DRANCY.

Accord de la commission

19331580 AGIR ENSEMBLE / PARIS LILAS FUTSAL du 10/03/2017

La Commission prend note du courriel de PARIS LILAS FUTSAL et lui demande de faire parvenir la feuille de match de la rencontre afin d'entériner le forfait de l'équipe d'AGIR ENSEMBLE absente le jour du match.

19311586 PARIS LILAS FUTSAL / FUTSAL PAU-LISTA du 18/03/2017

La Commission prend note du courriel de PARIS LILAS FUTSAL.

La rencontre se déroulera à 11H00 au lieu de 10H00 au Gymnase sportif Floréal, 202 av. Maréchal de Lattre de Tassigny 93260 LES LILAS.

Accord de la Commission.

19311592 PERSANNAISE CFJ / PARIS LILAS FUTSAL du 20/03/2017

La Commission prend note du courriel de PARIS LILAS FUTSAL et maintient la rencontre au 20/03/2017 à 20H00, les dispositions de l'article 151 des RG de la FFF étant respectées.

« Participation à plus d'une rencontre :

2. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs...»

CRITERIUM FUTSAL U18

Poule A

19311765 DRANCY FUTSAL 1 / PARIS ACASA 1 du 18/03/2017

La Commission prend note du courriel de la Mairie de DRANCY.



Commission Régionale Futsal

La rencontre se déroulera à 18H00 (coup d'envoi) au Gymnase Joliot Curie, Avenue Jean Jaures 93700 DRANCY.

Accord de la Commission.

19311761 PARIS ACASA / SPORTIFS DE GARGES du 11/03/2017.

Courriel du club de « LES SPORTIFS DE GARGES » du 07/03/2017.

Forfait Avisé des SPORTIFS DE GARGES (1^{er} forfait).

PARIS ACASA (4pts – 5 buts).

SPORTIFS DE GARGES (0pt – 0 but).

19311778 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 22/04/2017.

Demande via Footclubs du club de « SANNOIS FUTSAL CLUB » pour un coup d'envoi à 17h30.

Accord de la Commission.

19311786 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / PARIS ACASA 1 du 29/04/2017.

Demande via Footclubs du club de « SANNOIS FUTSAL CLUB » pour un coup d'envoi à 12h45.

Accord de la Commission.

19311766 SPORTIFS DE GARGES 1 / PERSANAISE CFJ 1 du 18/03/2017.

Demande via Footclubs du club de « SPORTIFS DE GARGES » pour un coup d'envoi à 16h00 au gymnase Colette Besson à GARGES LES GONESSE.

Accord de la Commission.

Poule B

19311703 SANNOIS FUTSAL CLUB 2 / SPORTIFS DE GARGES 2 du 25/03/2017.

Demande via Footclubs du club de « SANNOIS FUTSAL CLUB » pour un coup d'envoi à 12h45.

Accord de la Commission.

19311697 SPORTIFS DE GARGES 2 / CHAMPS FUTSAL 2 du 18/03/2017.

Demande via Footclubs du club de « SPORTIFS DE GARGES » pour un coup d'envoi à 14h00 au gymnase Colette Besson à GARGES LES GONESSE.

Accord de la Commission.

CRITERIUM FUTSAL LOISIRS

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er Rappel :

Poule B

19108103 CHAMPIGNY CF 5 / TORCY FUTSAL EU 5 du 28/02/2017

19108102 US NOGENT 94.5 / AB ST DENIS 6 du 04/03/2017

2^{ème} et dernier rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

Poule B

19108113 US NOGENT 94 5 / CHAMPIGNY CF 5 du 25/02/2017

Match perdu par pénalité après 2 rappels

Poule A

19108024 LA PANAMICAINE 5 / AS JEUNES AULNAY 5 du 11/02/2017.

Match perdu par pénalité au club LA PANAMICAINE 5.

1er rappel : 20/02/2017

2ème rappel : 27/02/2017

LA PANAMICAINE 5 (Opt ; 0but).

AS JEUNES AULNAY 5 (4pts; 0but).



Commission Régionale Outre-Mer

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du : **mercredi 15 mars 2017**

Animateur: MERT Paul

Présents : LANOIX Gilbert - ESCHYLLE Michel - SIBA Lucien- DEFREL Hugues (CRA) —TRAVAILLEUR Vincent

Excusés: ROYAN Rosan (CD)-RANGUIN Willy

Match des 1/8èmes de FINALE

Match N° 19228694 METRO PARIS NORD / ANTIL-LAIS DE VIGNEUX du 23/03/2017

Pris note de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 08/03/2017.

En conséquence, la rencontre, se déroulera le jeudi 23 mars 2017 à 20 heures au STADE DEPARTEMENTAL de la MOTTE 59 rue marcel Cachin 93 BOBIGNY.

Le tirage au sort des 1/4 et 1/2 finales aura lieu le mercredi 22 mars 2017 à 18 h 30.

A La Boutique Ile de la Réunion. Le Département de la Réunion. 21 rue du renard 75004 PARIS

Les représentants des clubs qualifiés sont invités à assister à ce tirage. (entrée sur invitation uniquement).

Les 1/4 de finale se joueront aux dates suivantes :

1. MARDI 04 AVRIL 2017
2. JEUDI 06 AVRIL 2017
3. MARDI 11 AVRIL 2017
4. JEUDI 13 AVRIL 2017

Les 1/2 finales se joueront le 29 avril 2017 (sous réserve).

La finale se jouera le 20 mai 2017 (sous réserve).

La commission demande aux clubs désirants organisé les ½ finales ou la finale, d'envoyer Leur demande.

PROCHAINE REUNION LE 22 MARS 2017



Commission Régionale Football Loisir et Bariani

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du : mercredi 15 Mars 2017

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME GOFFAUX- MM. LE CAVIL – GORIN
- DARDE – DUPUY - ELLIBINIAN (représentant
CRA).

Excusé : M. DELPLACE -

INFORMATION

La Commission informe les adversaires des équipes BRAZIL DIAMONDS et SOUNINES FC que ces deux équipes sont mises hors championnat en attente de la régularisation de leur situation financière.

Les matchs non joués seront donnés perdus par pénalité conformément à la décision du Comité de Direction du 20/02/17.

La Commission rappelle que les terrains mis à la disposition de la LPIFF le lundi soir sont le N°1 et N°2 du stade Lenglen à Paris (75015) et qu'il est strictement interdit d'occuper le N°3.

COUPES

Samedi matin

Tirage des 1/2 finales qui auront lieu le samedi 08 avril sur le terrain du club 1^{er} nommé. Date impérative.

TROMBLONS DU MIDI / VEMARS ST WITZ (stade Bertrand Dauvin à 11H00 à Paris 75018).

PARISIENS DE BONDY / CORMEILLES AC (stade Biancotto à 09H00 à Paris 75017).

CHAMPIONNAT

Samedi Matin

Poule A

N°18970950 - PUISEUX LOUVRES 95 / AS CANAL+ du 21/01/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/04/17.

Poule B

N°18970765 - FCCM / SOCRATES CLUB du 11/03/17

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe SOCRATES CLUB (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à l'équipe FCCM (5 buts / 4 points).

N°18970770 - VEMARS ST WITZ FC / TREMBLAY FC du 21/01/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 15/04/17.

N°18970767 - AVOCATS SC / CORMEILLES AC du 21/01/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 15/04/17.

Franciliens

Poule A

N°18971175 - CIGALES / SEVRES FC 92 du 20/02/17

La Commission prend note du courrier de l'équipe SEVRES FC 92 et accepte l'inversion de la rencontre, en accord avec l'équipe CIGALES, qui se déroulera au stade des Fontaines 12 rue Dammousse à SEVRES (92310), coup d'envoi à 20h00.

N°18971174 - BONDY AS / CARRIERES S/SEINE US 2 du 20/02/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 03/04/17.

Poule D

N°18971431 - BAGATELLE OLYMPIQUE / MAARIFIENNE du 27/02/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 03/04/17.

Supporters

Bariani

Poule A

N°18971751 - ETUDIANTS DYNAMIQUES / LOK.2 GARES du 06/03/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 03/04/17.

Poule C

N°18972061 - SCIENCES PO / DIAC AMI.SPORTIVE du 06/03/17

Après avoir pris contact avec l'équipe SCIENCES PO, la Commission ne peut accepter le report de cette rencontre demandé par DIAC AMI.SPORTIVE,

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe DIAC AMI.SPORTIVE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à l'équipe SCIENCES PO (5 buts / 4 points).

N°18972055 DIAC AMI.SPORTIVE / ALICE FOOT du 27/02/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 03/04/17.

Prochaine réunion : **mercredi 22 mars 2017**

C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

PROCÈS-VERBAL N° 39

Réunion du : jeudi 09 mars 2017

Présents : Mme MONLOUIS, Mrs SETTINI, SURMON, SAMIR, D'HAENE

Excusés : Mrs URGEN, SAADI, GORIN,

Assiste à la réunion : Micheline VALLET CHARBONNE « Service Licences »

SENIORS

AFFAIRES

N° 226 – SE/U20 – VILMAIN Lucas

OFC COURONNES (548744)

La Commission,

Hors la présence de Mr SURMON,

Considérant que ni le FC GOBELINS ni le joueur VILMAIN Lucas ne se sont manifestés suite à la demande de la Commission,

Par ces motifs, dit ne pouvoir donner suite à la demande de l'OFC COURONNES et passe à l'ordre du jour.

N° 227 – SE – AOUDI Mohamed Ali

SFC NEUILLY SUR MARNE (508884)

La Commission,

Considérant que l'OFF. MUNICIPAL LA JEUNESSE AUBERVILLIERS n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 02/03/2017,

Par ce motif, dit que le SFC NEUILLY SUR MARNE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2016/2017 pour le joueur AOUDI Mohamed Ali.

N° 228 – SE – MAREGA Yacouba

SEVRES FC 92 (527758)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 03/03/2017 de SEVRES FC 92, selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 21/02/2017, à obtenir l'accord du club quitté, l'AS ARARAT ISSY,

Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 15 mars 2017**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur MAREGA Yacouba et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues,

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 229 – SE/FU – DE OLIVEIRA ALMEIDA Joao

PARIS METROPOLE STANISLAS FUTSAL (580841)

La Commission,

Considérant que le joueur DE OLIVEIRA ALMEIDA Joao a obtenu une licence « A » 2013/2014 à l'UMS BEZONS, sans que les formalités pour obtenir le Certifi-

cat de Transfert International n'aient été effectuées, alors qu'il était licencié en 2012/2013 dans le club portugais UNIAO CUSTOIAS FUTSAL C., Suspend à compter de ce jour, le 09/03/2017, la validité de la licence « A » 2016/2017 du dit joueur en faveur de PARIS METROPOLE STANISLAS FUTSAL et demande à ce club sa restitution immédiate, Invite la FFF à régulariser la situation sportive du joueur DE OLIVEIRA ALMEIDA Joao en effectuant la demande de CIT auprès de la Fédération Portugaise de Football.

FEUILLES DE MATCHES

SENIORS – DAM – PH/B

18421431 – US VAIRES EC 1 / FC COURCOURONNES 1 du 26/02/2017

Demande d'évocation de l'US VAIRES EC sur la participation du joueur DIARRA Tiernon, du FC COURCOURONNES, susceptible d'être suspendu,

La Commission,

Agissant sur le fondement de l'art. 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que le FC COURCOURONNES n'a pas formulé ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le joueur DIARRA Tiernon a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2^{ème} récidive, par la Commission Régionale de Discipline en date du 01/02/2017, avec date d'effet du 06/02/2017, décision publiée sur Footclubs le 03/02/2017, et non contestée.

Considérant les dispositions de l'article 41.4 du RSG de la LPIFF qui stipulent :

« Pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional de Ligue sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses, ...) survenus à l'occasion d'une ou plusieurs rencontres officielles de compétition

régionale de Ligue, le ou les matches à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale ou régionale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional de Ligue.

Cette disposition implique que les matches de coupe départementale disputés par une équipe évoluant dans un championnat de Ligue ne peuvent être pris en compte dans le décompte de la

suspension d'un joueur souhaitant reprendre la compétition avec cette équipe que dans le cas d'une sanction prononcée par une Commission de District. »

Considérant qu'entre le 06/02/2017 (date d'effet de la sanction), et le 26/02/2017 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe 1 Senior du FC COURCOURONNES évoluant en PH/B a disputé la rencontre officielle suivante :

- Le 09/02/2017 contre MASSY FC, au titre de la Coupe Senior du District 91, rencontre lors de laquelle le joueur ne pouvait purger sa sanction, au vu des dispositions de l'article 41.4 suscitée,



C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

Considérant que, dès lors, le joueur DIARRA Tiernon était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match,

Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité au FC COURCOURONNES (0 point, 0 but) pour en reporter le gain à l'US VAIRES EC (4 points, 0 but),

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur DIARRA Tiernon à compter du lundi 13 mars 2017, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.5 des RG de la FFF,

Inflige au FC COURCOURONNES une amende de 45,00 € pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu,

- DEBIT (droit lié à la demande d'évocation) : 42,50 € FC COURCOURONNES

- CREDIT (droit lié à la demande d'évocation) : 42,50 € US VAIRES EC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

SENIORS – DAM – PH/C **18422265 – US CLICHY SUR SEINE 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 05/02/2017**

La Commission, Informe COURBEVOIE SPORTS d'une demande d'évocation formulée par l'US CLICHY SUR SEINE sur la participation et la qualification du joueur SAKA Mboma, licencié 2016/2017 à COURBEVOIE SPORTS, mais susceptible d'avoir obtenu une licence au sein de ce club sans qu'une demande de Certificat International de Transfert n'ait été sollicitée, ce joueur ayant été licencié à NJARDVIK (Fédération Norvégienne), Demande à COURBEVOIE SPORTS de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2017** au plus tard.

SENIORS – DAM – PH/D **18421744 – ES PARISIENNE 1 / JS SURESNES 1 du 26/02/2017**

Demande d'évocation de la JS SURESNES sur la participation et la qualification du joueur VENT Ludovic, de l'ES PARISIENNE, susceptible d'être suspendu, La Commission,

Hors la présence de Mr D'HAENE, Agissant sur le fondement de l'art. 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance, Considérant que l'ES PARISIENNE n'a pas formulé ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le joueur VENT Ludovic a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2^{ème} récidive, par la Commission Départementale de Discipline du District 93 en date du 08/02/2017, avec date d'effet du 13/02/2017, décision publiée sur Footclubs le 10/02/2017, et non contestée.

Considérant les dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF qui stipulent :

« La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »,

Considérant qu'entre le 13/02/2017 (date d'effet de la sanction), et le 26/02/2017 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe 1 Senior de l'ES PARISIENNE évoluant en PH n'a disputé aucune rencontre officielle,

Considérant que, dès lors, le joueur VENT Ludovic était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match,

Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à l'ES PARISIENNE (0 point, 0 but) pour en reporter le gain à la JS SURESNES (4 points, 0 but),

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur VENT Ludovic à compter du lundi 13 mars 2017, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.5 des RG de la FFF,

Inflige à l'ES PARISIENNE une amende de 45,00 € pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu,

- DEBIT (droit lié à la demande d'évocation) : 42,50 € ES PARISIENNE

- CREDIT (droit lié à la demande d'évocation) : 42,50 € JS SURESNES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F.



C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

SENIORS – CDM – DH

18433172 – MONTMARTRE S. PARIS 5 / REAL MAYDAY 5 du 26/02/2017

Demande d'évocation de REAL MAYDAY sur la participation du joueur JAOUADI Hedi, de MONTMARTRE S. PARIS, susceptible d'être suspendu,

La Commission,

Agissant sur le fondement de l'art. 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que MONTMARTRE S. PARIS a formulé ses observations dans les délais impartis, indiquant que le joueur JAOUADI Hedi a purgé son match de suspension en ne participant pas à la rencontre de Coupe CDM du District 93 le 05/02/2017,

Considérant que le joueur JAOUADI Hedi a été sanctionné d'un match automatique suffisant, par la Commission Régionale de Discipline en date du 01/02/2017, avec date d'effet du 30/01/2017, décision publiée sur Footclubs le 03/02/2017, et non contestée.

Considérant les dispositions de l'article 41.4 du RSG de la LPIFF qui stipulent :

« Pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional de Ligue sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses, ...) survenus à l'occasion d'une ou plusieurs rencontres officielles de compétition régionale de Ligue, le ou les matches à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale ou régionale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional de Ligue. Cette disposition implique que les matches de coupe départementale disputés par une équipe évoluant dans un championnat de Ligue ne peuvent être pris en compte dans le décompte de la suspension d'un joueur souhaitant reprendre la compétition avec cette équipe que dans le cas d'une sanction prononcée par une Commission de District. »

Considérant qu'entre le 30/01/2017 (date d'effet de la sanction), et le 26/02/2017 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe Senior/CDM de MONTMARTRE S. PARIS a disputé la rencontre officielle suivante :

- Le 05/02/2017 contre DRANCY FC, au titre de la Coupe Senior CDM du District 93, rencontre lors de laquelle le joueur ne pouvait purger sa sanction, au vu des dispositions de l'article 41.4 suscitée,

Considérant que, dès lors, le joueur JAOUADI Hedi était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match,

Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à MONTMARTRE S. PARIS (0 point, 0 but) pour en attribuer le gain à REAL MAYDAY (4 points, 1 but),

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur JAOUADI Hedi à compter du lundi 13 mars 2017, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.5 des RG de la FFF,

Inflige à MONTMARTRE S. PARIS une amende de 45,00 € pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu,

- DEBIT (droit lié à la demande d'évocation) : 42,50 € MONTMARTRE S.PARIS

- CREDIT (droit lié à la demande d'évocation) : 42,50 € REAL MAYDAY

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

SENIORS CDM – DHR/A

18433308 – ES PARISIENNE 5 / AM. S. ERMONT 5 du 05/03/2017

Hors la présence de Mr D'HAENE,

Demande d'évocation formulée par l'AM. S. ERMONT sur la participation et la qualification du joueur OZGUR Osman, de l'ES PARISIENNE, inscrit sur la feuille de match sous le n°11, pour suspicion de fraude sur identité.

La commission convoque pour sa réunion du jeudi **16 mars 2017 à 16H30** :

- M. CELIGNY Dominique, arbitre de la rencontre,

Pour l'ES PARISIENNE :

- M. OZGUR Osman, joueur,
- M. BIRCAN Alain, capitaine,
- M. OZGUR Yakup, délégué,
- Un responsable de l'équipe,

Pour l'AM. S ERMONT :

- M. QUENUM Desir, capitaine,
- M. TIFRATINE Wissam, délégué,
- Un responsable de l'équipe,

Tous munis de leurs licences et pièces officielles d'identité.



C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

ANCIENS – DHR/A

18441055 – ELECTRICITE PARIS 11 / CLICHY VETE- RANS 11 du 05/03/2017

Réserves d'ELECTRICITE DE PARIS sur la présence de joueurs en Mutation de CLICHY VETERANS, compte tenu que le club est en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2016/17.

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées,

Jugeant en première instance,

Considérant les dispositions de l'article 30.13 du RSG de la LPIFF, qui stipulent : « Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club, ou par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match. »,

Considérant que l'AS ELECTRICITE DE PARIS a confirmé ses réserves en déposant simplement son courrier au siège de la LPIFF, sans enveloppe,

Par ces motifs, dit les réserves irrecevables et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS ENTREPRISE SAMEDI MATIN – 2^{ème} Série/ A

18790242 – CENTRE HOSP. COURSES 1 / CHEMI- NOTS OUEST RIVE GAUCHE 1 du 04/03/2017

La Commission,

Informe les CHEMINOTS OUEST RIVE GAUCHE d'une demande d'évocation formulée par le CENTRE HOSP. COURSES sur :

- La validité de la licence du joueur RABEMIANANA Nantenaina, Vétéran, qui au vu de sa catégorie ne pourrait prétendre à une double licence, alors qu'il est également licencié en Vétérans dans le District 92,
- La participation au match des joueurs RABEMIANARA Solofomandimby et RABEMIANANA Nantenaina, susceptibles d'être suspendus,

Demande à CHEMINOTS OUEST RIVE GAUCHE de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2017** au plus tard.

SENIORS ENTREPRISE SAMEDI MATIN – 2^{ème} Sé- rie /B

18790422 – FIPS FOOTBALL 1 / BOSCH SAINT OUEN 1 du 04/03/2017

Demande d'évocation formulée par FIPS FOOTBALL sur la participation et la qualification des joueurs OUZEGDOUH Yan, DELIA Nicolas et CHARLES Wilson, de BOSCH SAINT OUEN, inscrits sur la feuille de match, pour suspicion de fraude sur identité.

La commission convoque pour sa réunion du jeudi **16 mars 2017 à 17H00** :

- M. LAURENT Silvere, arbitre de la rencontre,

Pour BOSCH SAINT OUEN :

- M. OUZEGDOUH Yan, joueur,
- M. DELIA Nicolas, joueur,
- M. CHARLES Wilson, joueur,
- M. DAMOU Aghilas, capitaine,
- M. GUEGOU Erwan, délégué,

Pour FIPS FOOTBALL :

- M. TALLIS Julien, capitaine,
- M. RAPOSO Daniel, délégué,

Tous munis de leurs licences et pièces officielles d'identité.

SENIORS FEMININES – DH

18442554 – JUVISY ESSONNE FCF 2 / PUC 1 du 04/03/2017

Réserves du PUC sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueuses composant l'équipe de JUVISY ESSONNE FCF 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe 1 du FCF JUVISY ESSONNE ne disputait pas de rencontre officielle le 04/03/2017 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de l'équipe supérieure s'est déroulé le 25/02/2017 et l'a opposée au PSG FC 1 pour le compte du Championnat de France Féminin D1,

Considérant, après vérification, qu'aucune des joueuses figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé à la rencontre de l'équipe supérieure du 25/02/2017, Par ces motifs, dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

SENIORS FEMININES – PL/C

19014660 – VAL YERRES CROSNE 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 2 du 26/02/2017

Réclamation de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE sur la qualification et la participation des joueuses DUROSEILLE Soraya et NDJA BONY Esperance, de VAL YERRES CROSNE, de catégorie U17F, pour qui la mention de « surclassement autorisé » ne figure pas sur la licence,

La Commission,

Pris connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme,

Jugeant en première instance,

Agissant sur les fondements de l'art. 187.1 des RG de la FFF,

Considérant que VAL YERRES CROSNE n'a pas fait parvenir ses observations dans les délais impartis,

Considérant, après vérifications, que les joueuses suivantes sont titulaires d'une licence 2016/2017 enregistrée le :

- DUROSEILLE Soraya U17F « M » 07/07/2016,
- NDJA BONY Esperance U17F « R » 02/11/2016,

Considérant que VAL YERRES CROSNE n'a pas fourni de dossier de demande de surclassement U17 F en Seniors pour les joueuses susnommées,

Considérant de ce fait qu'elles n'étaient pas autorisées à participer à la rencontre en rubrique, ne respectant pas les dispositions prévues à l'article 73.2 des RG de la FFF,

Par ces motifs, dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité à VAL YERRES CROSNE (0 point, 0 but), VAUX LE PENIL LA ROCHETTE conservant le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

. DEBIT : 42.50 € à VAL YERRES CROSNE

. CREDIT : 42.50 € à VAUX LE PENIL LA ROCHETTE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

SENIORS FEMININES – FOOT A 7 – Groupe D

19296124 – NOISY LE SEC B 93 5 / PARIS ARC EN CIEL FC 5 du 04/03/2017

Réserves de PARIS ARC EN CIEL FC sur la taille des buts non réglementaires en Foot à 7 (taille des buts de Foot à 11).

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées, Jugeant en première instance,

Considérant les dispositions de l'article 39.2.1 du RSG de la LPIFF selon lesquelles : « En présence d'équipements non-conformes à savoir, traçage absent ou insuffisant, dimensions des buts non réglementaires, absence de filets de but, l'arbitre exige la remise en état et si nécessaire accorde un délai de 45 minutes pour que le terrain et/ou les équipements soient remis en état. Si cela ne peut être réalisé, le match n'aura pas lieu ».

Considérant que PARIS ARC EN CIEL FC a accepté avant la rencontre que celle-ci puisse débiter avec des cages de buts prévus pour le football à 11 et non pour le football à 7,

Considérant que le match en rubrique s'est déroulé et a été mené à son terme,

Par ces motifs, rejette les réserves comme étant non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS FUTSAL – DHR/A

18452376 – PARIS ACASA 2 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 25/02/2017

Réserves de ISSY LES MOULINEAUX FC sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de PARIS ACASA 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe 1 de PARIS ACASA ne disputait pas de rencontre officielle le 25/02/2017 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de l'équipe supérieure s'est déroulé le 18/02/2017 et l'a opposée à CHATAIGNERAIE FUTSAL pour le compte du Championnat de France Futsal D2/A,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé à la rencontre de l'équipe supérieure du 18/02/2017,

Par ces motifs, dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

TOURNOI

LE BARCA DE SAINT DENIS (590676)

Tournoi Seniors Futsal Féminin du 02 avril 2017

La Commission,

Demande au club de préciser les moyens de secours médicaux mis en place lors du tournoi,

Dossier en instance.

JEUNES

N° 256 – U17 – CAMARA Youssouf

SFC NEUILLY SUR MARNE (508884)

La Commission,

Considérant que l'AS VAL DE FONTENAY n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 02/03/2017,

C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

Par ce motif, dit que le SFC NEUILLY SUR MARNE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2016/2017 pour le joueur CAMARA Youssouf.

N° 257 – U11F – FOUQUE Eleonore PUC (500025)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 07/03/2017 de Mr Laurent FOUQUE, père de la joueuse, dans laquelle il justifie le paiement de la cotisation en fournissant une copie du recto du chèque libellé à l'ordre de l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE et une copie du relevé de sa banque sur lequel le chèque est débité,

Pris connaissance de la correspondance en date du 07/03/2017 de l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE selon laquelle le club indique n'avoir pas reçu une copie du verso du chèque lui permettant d'identifier avec certitude le bénéficiaire du chèque,

Par ces motifs et au vu des éléments du dossier, accorde la licence « M » 2016/2017 à la joueuse FOUQUE Eleonore en faveur du PUC.

N° 258 – U13 – MOKA YODI Rabbi GOBELINS FC (523264)

La Commission,

Hors la présence de Mr SURMON,

Pris connaissance de la correspondance en date du 01/03/2017 de GOBELINS FC, selon laquelle le club n'arrive pas, depuis le 23/02/2017, à obtenir l'accord du club quitté, ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18, Demande au dit club de lui faire savoir pour le **mercredi 15 mars 2017**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur MOKA YODI Rabbi et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues,

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 259 – U12 – SAMB Fallou FC ISSY LES MOULINEAUX (500706)

La Commission,

Considérant que le club quitté, CA HAY LES ROSES, a donné son accord informatiquement le 03/03/2017,

Dit que cet accord vaut levée d'opposition,
Par ces motifs, accorde la licence « M » 2016/2017 au joueur SAMB Fallou en faveur du FC ISSY LES MOULINEAUX.

N° 260 – U17 – MINKA Simon Pierre FLEURY 91 FC (524861)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 08/03/2017 de FLEURY 91 FC concernant le refus d'ac-

cord formulé par l'US FONTENAY SOUS BOIS à l'encontre du joueur MINKA Simon Pierre,
Considérant que l'US FONTENAY SOUS BOIS réclame la somme de 180 € correspondant à la cotisation et 90 € de droit de changement de club,
Considérant que le document de l'US FONTENAY SOUS BOIS joint par FLEURY 91 FC ne prouve pas que le joueur MINKA Simon Pierre a régularisé sa situation vis-à-vis du club,
Considérant que l'US FONTENAY SOUS BOIS ne peut réclamer les 90 € de droit de changement de club, le joueur MINKA Simon Pierre étant licencié « R » 2015/2016 et 2016/2017 au sein du club,
Par ces motifs, dit que le joueur MINKA Simon Pierre doit se mettre en règle avec son ancien club pour la somme retenue de 180 €.

FEUILLES DE MATCHES

U17 – DSR/B

18426160 – FC RED STAR 1 / FC ISSY LES MOULINEAUX 1 du 26/02/2017

La Commission,

Informe le FC RED STAR d'une demande d'évocation formulée par le FC ISSY LES MOULINEAUX sur la participation du joueur KHERBOUCH Zakaria, susceptible d'être suspendu,

Demande au FC RED STAR de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2017** au plus tard.

U17 – DHR/D

18426686 – ES VIRY CHATILLON 1 / CO ULIS 1 du 26/02/2017

La Commission,

Informe le CO ULIS d'une demande d'évocation formulée par l'ES VIRY CHATILLON sur la participation du joueur KANATE Baseriba, susceptible d'être suspendu,
Demande au CO ULIS de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 15 mars 2017** au plus tard.

TOURNOI

LE MEE SPORTS (525582)

Tournois U7/U09/U11 et U13 des 03 et 04 juin 2017

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en 03/03/2017 de LE MEE SPORTS,

Réitère sa demande de précisions sur les moyens de secours médicaux mis en place lors du tournoi,
Dossier en instance.

Prochaine réunion le jeudi 16 Mars 2017

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion du : mardi 14 mars 2017

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – MARTIN - ORTUNO

Excusé : M. LANOIX

VILLE DE JOINVILLE LE PONT

STADE JEAN PIERRE GARCHERY - NNI 75 112 02 01

La CRTIS accuse réception d'un courrier de la Mairie l'informant de son intention de refaire le terrain susnommé en synthétique. M. JEREMIASCH, qui suit le dossier, prendra contact avec la ville.

VILLE LES LILAS

PARC MUNICIPAL DES SPORTS -TERRAIN 1 - NNI 93 045 01 01

La CRTIS rappelle qu'elle est en attente d'une lettre d'engagement du Maire et tous documents concernant les travaux prévus et nécessaires à la confirmation de classement du terrain susnommé.

VILLE LE BLANC MESNIL

STADE JEAN BOUIN- NNI 93 007 01 01

La CRTIS rappelle qu'elle est en attente d'une lettre d'engagement du Maire et tous documents concernant les travaux prévus et nécessaires à la confirmation de classement du terrain susnommé.

VILLE OTHIS

STADE YANNICK DELPIERRE - NNI 77 349 01 01

Dans le cadre de la confirmation de classement décennal du terrain susnommé, la CRTIS demande à la ville de faire effectuer en urgence un test in situ qui est obligatoire tous les 5 ans pour un terrain synthétique (contrôle des qualités sportives et sécurité). Après réception par la CRTIS du rapport de ce test, M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, prendra rendez-vous pour effectuer une visite des installations.

VILLE DE SAINT OUEN

STADE JOLIOT CURIE - NNI 93 070 04 01

Dans le cadre de la confirmation de classement décennal du terrain susnommé, la CRTIS demande à la ville de faire effectuer en urgence un test in situ qui est obligatoire tous les 5 ans pour un terrain synthétique (contrôle des qualités sportives et sécurité). Après réception par la CRTIS du rapport de ce test, M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, prendra rendez-vous pour effectuer une visite des installations.

VILLE DE CHOISY LE ROI

STADE JEAN BOUIN - TERRAIN N° 2 - NNI 94 022 01 02

Dans le cadre de la confirmation de classement décennal du terrain susnommé, la CRTIS demande à la ville de faire effectuer en urgence un test in situ qui est obligatoire tous les 5 ans pour un terrain synthétique (contrôle des qualités sportives et sécurité). Après réception par la CRTIS du rapport de ce test, M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, prendra rendez-vous pour effectuer une visite des installations.

VILLE DE ROISSY EN BRIE

STADE PAUL BESSUARD - NNI 77 390 02 02

Suite à entretien téléphonique avec M. LEDEZ, Directeur des services techniques, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 22 mars 2017 à 10h00 sur place dans le but de contrôler les installations du terrain susnommé, celui-ci venant d'être refait en synthétique. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles. M. JEREMIASCH représentera la CRTIS et fournira les chemises de demande de classement du terrain et de l'éclairage.

VILLE DE MONTFERMEIL

COMPLEXE SPORTIF HENRI VIDAL - NNI 93 047 01 01 ET 02

La CRTIS accuse réception de documents concernant le classement des terrains susnommés. M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, les contrôlera et prendra contact avec la ville.

VILLE DE CHAVILLE

STADE LEO LAGRANGE - NNI 92 022 01 01

Suite à l'appel téléphonique de M. BICOCCI de la ville de Chaville, la C.R.T.I.S vous envoie deux chemises cartonnées pour la construction d'un terrain synthétique et un éclairage. Elle demande de retourner les deux chemises avec les documents listés sur les imprimés et sur la page de garde, M. VESQUES est chargé du suivi de ce dossier.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL

VILLE DE RUEIL MALMAISON (92)

STADE MAURICE HUBERT- NNI 92 063 03 01

Mesures relevées par M. DENIS le 06/ 03/ 2017

Total des points : 7582 lux

Eclairement moyen : 303 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E min/E max : 0,53

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E4.



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

VILLE DE LES MUREAUX (78)

STADE LEO LAGRANGE – NNI 78 440 01 03

Mesures relevées par M. DENIS le 08/ 03/ 2017

Total des points : 6038 lux

Eclairage moyen : 242 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E min/E max : 0,50

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E4.

CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL VILLE SAINT GRATIEN (95)

STADE ROBERT LEMOINE – NNI 95 555 02 01

Mesures relevées par M. FEBVAY de la CDTIS du Val d'Oise le 13 février 2017

Total des points : 3814 lux

Eclairage moyen : 153 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E min/E max : 0,45

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5 pour une durée de 2 ans à compter du 28/10/16.

CLASSEMENT FEDERAL INSTALLATION FUTSAL

VILLE DE PARIS (75)

GYMNASE BERTRAND DAUVIN - NNI 75 118 99 04

Installations visitées par M. MARTIN le 02 mars 2017.
La C.R.T.I.S. envoie le dossier complet, avec imprimé **pour un classement initial en NIVEAU FUTSAL 2** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S.

ECLAIRAGE FUTSAL

VILLE DE PARIS (75) (DJS)

GYMNASE BERTRAND DAUVIN – NNI 75 118 99 04

Mesures relevées par M.MARTIN le 02 mars 2017

Total des 15 points : 14340 lux

Eclairage moyen : 956 lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport E min/E max : 0,50

Hauteur moyenne de feu 10m

Avis favorable pour un classement initial en niveau EFutsal 1.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S

VILLE DE PARIS (75)

COMPLEXE SPORTIF LENGLEN – NNI 75 115 04 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le rapport de vérification des installations éclairages.

VILLE DE PARIS (75)

STADE JP WIMILLE – NNI 75 116 02 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le rapport de vérification des installations éclairages.

VILLE DE PARIS (75)

STADE PAUL FABER – NNI 75 117 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le rapport de vérification des installations éclairages.

VILLE DE LINAS (91)

STADE MUNICIPAL – NNI 91339 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. l'attestation de l'entretien de l'éclairage du terrain.

Prochaine réunion : mardi 21 mars 2017



Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du jeudi 23 février 2017

Animateur : M. Christophe LAQUERRIERE

Présents : Mme Murièle PRIGENT, MM. Claude BAULAY, Frédéric BOURGINE, Daniel CAUCHIE, Jean-Louis GROISELLE, René LALUYAUX, Michel LE BRUN (secrétaire de séance), Michel VAN BRUSSEL

Excusés : MM. Daniel CAMUS, Jean-Pierre LOMINE

Assiste en partie : Mme Karine TRADOTTI-ZALEWSKI (Service Compétitions)

Approbation du PV n°3 de la C.R.G.F.D. du 19 janvier 2017.

- *Ouverture de la réunion par Christophe LAQUERRIERE :*

Lecture des courriers reçus.

1 / Candidature à la fonction de délégué de la LFP

La Commission félicite Murièle PRIGENT pour sa candidature retenue par la L.F.P. sur proposition de la F.F.F., pour la saison 2017/2018.

Elle devra répondre aux tests techniques et informatiques qui auront lieu le 26 avril prochain à la L.F.P.. La Commission lui propose une aide sous la forme de deux sessions de formation qui seront organisées les 13 et 20 avril à la Ligue.

2/ Réunion avec la Commission Fédérale des Délégués Nationaux de la F.F.F.

MM. LAQUERRIERE et CAUCHIE ont participé à la réunion de présentation du projet de modification du Championnat Régional Seniors (N3) pour la saison 2017/2018.

En conséquence, la Commission a décidé d'organiser une réunion d'informations destinée aux Délégués Fédéraux de la Ligue de Paris Idf qui aura lieu ce jour à 18 heures.

3/ Réception de MM. D. DESARTRE et J. DESCLOS, candidats à la fonction de délégué de la Ligue

Une formation théorique sera dispensée par la C.R.G.F.D. et la nomination de M. DESCLOS au titre de délégué stagiaire est proposée au prochain Comité de Direction de la L.P.I.F.F..

Lettre de candidature de Mr CLUA Yvan, il sera reçu le mardi 28 Février 2017.

4/ Pôle observations

Commentaires des membres ayant effectué des observations depuis la dernière réunion de la Commission et planning des observations à venir.

5/ Réunion de Fin de Saison.

Elle aura lieu le Vendredi 26 Mai 2017 de 18h00 à 20h00 à la Ligue de Paris Idf.

6/ Réception de MM. D. MOUSSA et S. SOTCHE

M. Drahoui MOUSSA reprend du service au sein des délégués de la L.P.I.F.F.,
M. Serge SOTCHE : Les consignes d'usage lui ont été données.

Prochaine réunion sur convocation (le 6 avril prochain).

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Président de séance : **Christophe LAQUERRIERE**

Le secrétaire de séance : **Michel LE BRUN**